

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2324

29 octobre 2010

### SOMMAIRE

Abelton Invest S.A. ....	111523	Eternal Investments S.A. ....	111535
Akaccia Investments Holding S.A. ....	111524	Faldo Holding S.A. ....	111552
American Football Fédération Luxembourg, AFFL Association sans but lucratif .....	111524	Finanzgesellschaft für das Rheinlandgebiet AG .....	111541
Anaël S.à r.l. ....	111524	Flooring Industries Limited .....	111506
Anaël S.à r.l. ....	111525	GameStop Finance S.à r.l. ....	111517
BBA Luxembourg Investments S.à r.l. ..	111536	GameStop Finance S.à r.l. ....	111517
BFF Investments S.à r.l. ....	111525	Garage Paul Lentz S.A. ....	111541
BJ Services Company Canada S.à.r.l. ....	111525	Gea S.A. ....	111541
BJ Services International S.à r.l. ....	111526	HABI S.A., société de gestion de patrimoine familial .....	111517
Blue Lagoon Shipping S.A. ....	111526	Holtanna S.à.r.l. ....	111518
Bluewax Invest S.A. SPF .....	111527	Invest Corporation S.à r.l. ....	111542
Caberwood S.à r.l. ....	111547	Invest Corporation S.à r.l. ....	111542
Cable & Wireless Global Businesses International Sàrl .....	111526	LaSalle Japan Logistics (JPY) S.à r.l. ....	111542
Capital Messine S.à r.l. ....	111549	Laumar S.A. ....	111518
CapMan Mezzanine V Manager S.A. ....	111506	Lion/Polaris Lux 3 S.A. ....	111542
Carne Global Financial Services Luxembourg .....	111533	Logana Immobilien S.A. ....	111543
C.L.T .....	111543	Logana Immobilien S.A. ....	111543
DIF Infrastructure II Luxembourg S.à r.l. ....	111534	Loupus Magnus SA .....	111546
Diplomatic Finance Association International S.A. ....	111534	Mohawk Finance S.à.r.l. ....	111517
Divad Investissements S.A. ....	111534	Mohawk Foreign Holdings S.à r.l. ....	111518
Drinkyz S.A. ....	111534	Mohawk International (Europe) S.à r.l. ..	111518
Drinkyz S.A. ....	111535	New Deal Developpement SA .....	111549
Ekabe International S.C.A. ....	111535	Pradera Management S.à r.l. ....	111552
Ellebasi S.à r.l. ....	111535	Raspberry Finance S.à r.l. ....	111547
Emilou S.A. ....	111535	Sartable S.A. ....	111519
Enel Finance International S.A. ....	111506	Sutter International Group S.C.A. ....	111523
		T9 S.à r.l. ....	111552
		Wolf-Moritz S.A. ....	111519

**Enel Finance International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 60.086.

Le comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enel Finance International S.A.  
Société Anonyme  
Signature

Référence de publication: 2010127703/12.

(100145201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

**Flooring Industries Limited, Société à responsabilité limitée.**

Siège de direction effectif: L-8070 Bertrange, 10B, Zone Industrielle Bourmicht.  
R.C.S. Luxembourg B 132.722.

*Extrait des résolutions de l'actionnaire unique de la société en date du 30 août 2010:*

- M.Scott Veldman a démissionné de sa fonction de gérant de classe A avec effet au 5 août 2010;
- M.John Mills a démissionné de sa fonction de gérant de classe B avec effet au 5 août 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société  
Un mandataire*

Référence de publication: 2010127712/13.

(100145585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

**CapMan Mezzanine V Manager S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 155.571.

**STATUTES**

In the year two thousand and ten, on the twenty-first day of September.

Before us Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CapMan Plc, a public limited company incorporated under the laws of Finland (Business Identity Code 0922445-7), having its registered office at Korkeavuorenkatu 32, 00130 Helsinki, Finland;  
represented by Aurélien Favier, avocat, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 15 September 2010.

The proxy given, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a "Société Anonyme" which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

**Art. 1.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of shares hereafter issued, a corporation in the form of a "Société Anonyme" under the name of "CapMan Mezzanine V Manager S.A." (hereinafter the "Corporation").

**Art. 2.** The Corporation is established for an unlimited period of time. The Corporation may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these articles of Incorporation (hereinafter the "Articles"), as prescribed in article twenty-one hereafter.

**Art. 3.** The purpose of the Corporation is the creation, administration and management of CapMan Mezzanine V Fund FCP-SIF (hereafter the "Fund"), a co-ownership of securities ("Fonds Commun de Placement") organized under the law of 13 February 2007 on specialized investment funds and the issuance of statements of confirmation evidencing undivided co-proprietorship interests in the Fund.

The Corporation shall carry out any activities connected with the management, administration and promotion of the Fund. It may, on behalf of the Fund, enter into any contract, purchase, sell, exchange and deliver any securities, and exercise on behalf of the Fund and holders of units of the Fund all rights and privileges, including all voting rights attached to the

securities constituting the assets of the Fund. The foregoing powers shall not be considered as exhaustive, but only as declaratory.

The Corporation may carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its object, remaining however within the limitations set forth by chapter 14 of the law of 20 December 2002 on undertakings for collective investment.

**Art. 4.** The registered office of the Corporation is established in Luxembourg City, in the Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic, social or military developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Corporation at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete ceasing of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Corporation which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg corporation.

**Art. 5.** The subscribed share capital is set at one hundred and sixty thousand euro (EUR 160,000.-) consisting of eight hundred (800) ordinary shares in registered form ("Ordinary Shares") and two hundred (200) carried interest shares in registered form ("Carried Interest Shares") with a par value of one hundred and sixty Euro (EUR 160,-) per share.

The Carried Interest Shares shall confer upon the holders thereof (as a class) the right to receive a dividend (the "Carried Interest Dividend") in an amount equal to the lesser of (i) the outstanding amounts of carried interest received by the Corporation (as the term "Carried Interest" is defined in the management regulations governing the Fund) (the "Outstanding Carried Interest Receipts") and (ii) the profits of the Corporation available for distribution. The Carried Interest Shares shall not confer on the holders thereof any further entitlement to any participation in the profits of the Corporation. A dividend shall be declared at least once per accounting year in respect of any such entitlement (and may otherwise be declared at any other time at which such entitlement subsists at the discretion of the board of directors).

Each Ordinary Share shall rank equally for any dividends paid thereon. No dividend shall be declared or paid in respect of the Ordinary Shares to the extent that there are Outstanding Carried Interest Receipts.

On a return of capital on liquidation, reduction of capital or otherwise, the surplus assets of the Corporation remaining after payment of its liabilities shall be applied in the following manner and order of priority:

- a. first, in paying to the holders of the Carried Interest Shares all unpaid amounts in respect of the Carried Interest Dividend;
- b. second, in paying to the holders of the Carried Interest Shares the issue price of such shares; and
- c. last, in distributing the balance amongst the holders of the Ordinary Shares.

For the purposes of this article 5 any payment to the holders of shares of a particular class shall be made in proportion to the numbers of shares of the relevant class held by each of them.

The Corporation may have one or several shareholders.

The Corporation may issue registered certificates representing the shares of the Corporation.

A register of shareholders shall be kept at the registered office of the Corporation. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid up on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers.

A transfer of a share shall be effected by a written declaration of transfer registered in the register of shareholders, such declaration of transfer to be dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefor. The Corporation may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Corporation.

Shares issued by the Corporation may only be transferred with the prior approval of the board of directors of the Corporation, provided that, if the board of directors refuses to approve such transfer, the transferor may transfer his shares provided that he first by a written notice offers his shares to the other shareholders in the proportion of the shares held by each of them compared to the total number of shares outstanding (less the shares offered for transfer) at a price per share equal to the book net worth of the Corporation on the date of the offer, divided by the total number of shares then outstanding (including the shares offered for transfer) on the same date, and such offer is not accepted by the other shareholders. The board of directors may from time to time determine the terms and conditions and the times and forms of notice required in order to carry out the provisions regarding the right of first refusal provided in this paragraph.

**Art. 6.** The subscribed capital of the Corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles, as prescribed in article twenty-one hereafter.

The general meeting of shareholders has power to attach to any shares in the initial or increased or reduced capital any preferred, deferred, qualified or special rights, privileges and conditions or to subject the same to any restrictions or limitations and to consolidate or sub-divide all or any of the shares into shares of a larger or smaller denomination.

The rights for the time being attached to any shares in the initial capital and to any shares having preferred deferred qualified or special rights privileges and conditions may be altered or dealt with in accordance with these Articles.

**Art. 7.** Any regularly convened meeting of the shareholders of the Corporation shall represent the entire body of shareholders of the Corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Corporation.

**Art. 8.** The general meeting of shareholders of the Corporation shall represent the entire body of shareholders of the Corporation. If the Corporation has only one single shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders.

The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 10<sup>th</sup> of the month of May at 1.00 pm. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Any shareholder may participate in a general meeting of shareholders by videoconference, telephone or similar means of telecommunication allowing their identification. Such means shall comply with technical characteristics guaranteeing an effective participation in the general meeting whose deliberations must be broadcast simultaneously. Participating in the meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Shareholders may vote through the use of voting forms to be sent to the Corporation prior to the meeting.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

**Art. 9.** The quorum and time limits required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Corporation, unless otherwise provided herein.

Each Ordinary Share and each Carried Interest Share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by facsimile transmission.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a meeting of shareholders will be passed by a simple majority of the expressed votes which for the avoidance of doubt shall not include abstention, nil vote and blank ballot paper.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders to take part in any meeting of shareholders.

**Art. 10.** Shareholders will meet upon call by the board of directors or the independent auditor, pursuant to a notice setting forth the agenda sent at least eight days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address in the register of shareholders and published in conformity with the law. General meetings may also be called upon the request of shareholders representing at least ten per cent (10%) of the share capital of the Corporation. Shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Corporation's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be addressed to the Corporation's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

Where all shares are in registered form, notices to shareholders may only be sent by registered mail.

If however all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior convening notice.

**Art. 11.** The Corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders of the Corporation.

The directors are elected by the general meeting of shareholders which shall determine their number, their remuneration and the term of their office. The directors are elected for a term not exceeding six years and shall remain in office until their successors have been elected. The directors in office may be removed at any time by the general meeting of shareholders with or without cause.

If a legal entity is appointed as a director of the Corporation, such legal entity must designate a permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints his successor at the same time.

The directors are elected at the majority of the votes of the shareholders present or represented.

In the event of vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may meet and may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

**Art. 12.** The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders. The board of directors shall meet upon call by the chairman or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside over all meetings of shareholders and of the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may by a simple majority appoint another director, and in respect of shareholders' meetings, any other person, as chairman pro tempore of these meetings.

The board of directors may, from time to time, appoint officers of the Corporation, including a general manager and any assistant general managers and other officers considered necessary for the operation and management of the Corporation. Any such appointment may be revoked at any time by the board of directors. Officers need not to be directors or shareholders of the Corporation. The officers appointed, unless otherwise stipulated in these Articles, shall have the powers and duties given to them by the board of directors.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature and the reasons of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent, in writing or by fax, e-mail or any other similar means of communication, of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax or e-mail another director as his proxy. One director may replace several of his colleagues.

Any director may participate in a meeting of the board of directors by conference call or similar means of communication, whereby all persons participating in the meeting can hear each other. The participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The board of directors can deliberate or act validly only if the majority of the directors is present or represented, it being understood that members of the board of directors may attend meetings by the way of a conference telephone call.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman shall have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of directors may also be passed in writing and may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

**Art. 13.** The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by the secretary, or by two directors.

**Art. 14.** The directors may only act at duly convened meetings of the board of directors, or by written consent in accordance with article twelve hereof. The board of directors shall have power to determine the corporate policy and the course and conduct of the management and business affairs of the Corporation.

All powers not expressly reserved by the law or these Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the board of directors. The daily management of the Corporation as well as its representation for such management may, in conformity with Article 60 of the Law of 10 August 1915, as amended, on companies, be entrusted to one or several directors, officers, and managers, shareholders or not, acting individually or jointly and who shall be designated and revoked by the board of directors which shall determine their powers. The Corporation may also delegate any special duties by an authentic proxy or by a proxy under private seal. In case of such delegation, the board of directors shall have the obligation to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate.

**Art. 15.** No contract or other transaction between the Corporation and any other corporation or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Corporation is interested in such contract or transaction, or is a director, associate, officer or employee of such other corporation or firm.

Any director or officer of the Corporation who serves as a director, associate, officer or employee of any corporation or firm with which the Corporation shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other corporation or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director or officer of the Corporation may have any personal interest in any transaction of the Corporation, such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider or vote upon any such transaction; and such transaction and such director's or officer's personal interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders. The terms "personal interest", as used in the preceding sentence, shall neither include any of the interests referred to in the two previous paragraphs nor any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving the custodian of the Fund or any subsidiary thereof, or such other corporation or entity as may from time to time be determined by the board of directors in its discretion.

The Corporation may indemnify any director or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Corporation, or, at its request, of any other corporation of which the Corporation is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to

matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for fraud, bad faith, wilful misconduct, illegal acts or gross negligence; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Corporation is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 16.** The Corporation will be bound by the joint signature of any two directors of the Corporation, or by the individual signature of any person to whom such signatory authority has been delegated by the board of directors.

**Art. 17.** The operations of the Corporation shall be supervised by one or more statutory auditors (commissaires) or when so required by law by one or more external auditors (réviseurs d'entreprises agréé).

The statutory auditors or the independent auditor shall be elected by the annual general meeting of shareholders and shall remain in office until reelected or until his successor is elected.

**Art. 18.** The accounting year of the Corporation shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of the same year.

**Art. 19.** From the annual net profits of the Corporation, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Corporation as stated in Article five hereof or as increased or reduced from time to time.

Subject to the provisions of Article five hereof, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may declare dividends from time to time, as it in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividend declared may be paid in any currency selected by the board of directors and may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors. The board of directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

Interim dividends may be paid in compliance with the provisions set forth by law.

**Art. 20.** In the event of a dissolution of the Corporation, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the general meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

The death or the dissolution of the single shareholder (or any other shareholder) shall not lead to the dissolution of the Corporation.

**Art. 21.** These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

**Art. 22.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on companies, and the Luxembourg law of 20 December 2002 governing undertakings for collective investment.

#### *Transitory Dispositions*

- 1) The first accounting year will begin on the date of formation of the Corporation and will end on 31 December 2010.
- 2) The first annual general meeting will be held in 2011.

#### *Subscription and Payment*

Subscriber	Shares	Number	Nominal value (EUR)	Premium (EUR)	Total paid up (EUR)
CapMan Plc	Ordinary Shares . . . . .	800	160	-	128,000
	Carried Interest Shares . . . .	200	160	540	140,000
Total:					268,000

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Corporation as a result of its formation are estimated at approximately € 2,000.-.

#### *Statements*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article twenty-six of the law of 10 August 1915 on companies, as amended, have been observed.

#### *Resolutions of the Sole Shareholder*

The above named person representing the entire subscribed capital has immediately passed the following resolutions:

111511

*First resolution:*

The sole shareholder elected as directors:

- Mrs. Salla Komulainen, Director, born in Helsingin mlk (Finland) on 30 April 1970, with professional address at 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg;
- Mr. Benoni Dufour, Director, born in Oostend (Belgium) on 11 July 1957 with professional address at 15, Op der Sank, L-5713 Aspelt; and
- Mr. Serge Bijmens, Director, born in Wilrijk (Belgium) on 29 December 1964, with professional address at 3, rue Munster, L2610 Luxembourg.

*Second resolution:*

The sole shareholder elected as independent auditor:

PricewaterhouseCoopers with registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg.

*Third resolution:*

The term of office of the directors and of the independent auditor shall end at the general meeting called to approve the accounts of the accounting year ending on 31 December 2011.

*Fourth resolution:*

The registered office of the Corporation is fixed at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, B.P. 2501, L-1025 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by its name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

**Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt et unième jour du mois de septembre.

Par-devant Nous, Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CapMan Plc, une société de droit Finlandais (n° 0922445-7), ayant son siège statutaire à Korkeavuorenkatu 32, 00130 Helsinki, Finlande,

représentée par Aurélien Favier, avocat, demeurant à Luxembourg, suivant une procuration datée du 15 septembre 2010.

La procuration signée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite une société sous forme d'une société anonyme sous la dénomination "CapMan Mezzanine V Manager S.A." (ci-après la "Société").

**Art. 2.** La Société est établie pour une période illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts de la Société (ci-après les "Statuts"), ainsi qu'il est précisé à l'Article vingt et un ci-après.

**Art. 3.** L'objet de la Société est la constitution, l'administration et la gestion de CapMan Mezzanine V Fund FCP-SIF (le "Fonds"), un fonds commun de placement établi conformément à la loi du 13 février 2007 sur les fonds d'investissement spécialisés et l'émission de confirmations représentant ou documentant des parts de copropriété indivise dans ce Fonds.

La Société se chargera de toute action en rapport avec l'administration, la direction et la promotion du Fonds. Elle pourra, pour compte du Fonds, conclure des contrats, acheter, vendre, échanger et délivrer toutes valeurs mobilières, et exercer pour compte du Fonds et des propriétaires de parts du Fonds tous droits et privilèges, dont notamment tous droits de vote attachés aux valeurs mobilières constituant les avoirs du Fonds, cette énumération n'étant pas limitative, mais simplement exemplative.

La Société pourra exercer toutes activités estimées utiles à l'accomplissement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par le chapitre 14 de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à cent soixante mille euros (EUR 160.000,-), représenté par huit cent (800) actions ordinaires nominatives ("Actions Ordinaires") et deux cent (200) actions préférentielles nominatives ("Actions Préférentielles") d'une valeur nominale de cent soixante euros (EUR 160,-) par action.

Les Actions Préférentielles confèrent à leur détenteur (en tant que classe d'actions spécifique) le droit de percevoir un dividende (le "Carried Interest Dividende") dont le montant correspond au plus faible (i) des sommes reçues par la Société au titre des répartitions de carried interest (au sens du terme "Carried Interest" tel que définit dans le règlement de gestion gouvernant le Fonds) (les "Allocations de Carried") et (ii) des profits distribuables réalisés par la Société. Les Actions Préférentielles ne confèrent à leur détenteur aucun droit supplémentaire de participation aux répartitions de bénéfices de la Société. Un dividende devra être déclaré au moins une fois par an au titre du droit de participation aux répartitions des bénéfices (ce dividende pourra également, à la discrétion du conseil d'administration, être déclaré à tout moment au cours de l'exercice social dans la mesure où le droit à répartition du détenteur subsiste).

Chaque Action Ordinaire ouvre droit au même pourcentage de répartition des bénéfices. Aucun dividende ne pourra être déclaré ou payé aux détenteurs d'Actions Ordinaires dans la mesure où l'intégralité des Allocations de Carried n'ont pas été effectuées.

En cas de remboursement du capital en cas de liquidation, de réduction du capital ou dans toute autre situation équivalente, le boni demeurant après apurement du passif devra être réparti de la manière et selon l'ordre de priorité suivant:

- a. En priorité, aux détenteurs d'Actions Préférentielles au titre du paiement de l'intégralité des sommes dues au titre du Carried Interest Dividende;
- b. En second, aux détenteurs d'Actions Préférentielles à titre de remboursement du prix de souscription de leurs actions; et
- c. Enfin, les sommes restantes sont distribuées aux détenteurs d'Actions Ordinaires.

Pour les besoins d'interprétation de cet article 5, tout paiement effectué au profit d'un détenteur d'actions d'une classe particulière devra être effectué dans la proportion correspondante au nombre d'actions de chaque classe détenue par chaque porteur.

La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

La Société peut émettre des certificats nominatifs représentant les actions de la Société.

Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, la somme libérée pour chacune de ces actions ainsi que le transfert des actions et les dates de ces transferts.

Un transfert d'une action se fera par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet. La Société pourra également accepter en guise de preuve du transfert d'autres instruments de transfert jugés suffisants par la Société.

Les actions émises par la Société ne pourront être transférées qu'avec l'accord préalable du conseil d'administration de la Société, sous réserve que, si le conseil d'administration refusait d'approuver ce transfert, l'actionnaire cédant pourrait transférer ses actions à condition d'offrir d'abord par écrit ses actions aux autres actionnaires dans la proportion des actions détenues par chacun par rapport au nombre total des actions en circulation (moins les actions offertes en transfert) à un prix par action égal à la valeur nette comptable de la Société à la date de l'offre, divisée par le nombre total des actions en circulation (y compris les actions offertes en transfert) à la même date, et que cette offre n'est pas acceptée par les autres actionnaires. Le conseil d'administration aura le pouvoir de déterminer périodiquement les termes et conditions ainsi que les dates et formes de l'avis exigé en vue d'exécuter les dispositions concernant le droit de premier refus prévu au présent alinéa.

**Art. 6.** Le capital souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par résolution des actionnaires prise conformément aux dispositions exigées pour la modification des présents Statuts, telles qu'établies à l'Article vingt et un ci-après.

L'assemblée générale des actionnaires dispose de la faculté d'attacher à toutes les actions émises à la création de la Société ou au cours d'une augmentation ou d'une réduction de capital tous droits, privilèges et conditions particulières et de soumettre ces actions à toutes restrictions ou limitations et de consolider ou de diviser l'intégralité ou une partie des actions en actions d'une valeur nominale inférieure ou supérieure.

Les droits attachés aux actions émises à la création de la Société et aux actions bénéficiant de droits, privilèges et conditions particulières peuvent être modifiés conformément aux dispositions des présents Statuts.

**Art. 7.** L'assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement convoquée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 8.** L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente l'ensemble de tous les actionnaires de la Société. Si la Société ne possède qu'un seul actionnaire, cet actionnaire exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi à Luxembourg au siège social de la société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation le 10 du mois de mai à 13.00 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale des actionnaires par visioconférence, par téléphone ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations doivent être retransmises de façon simultanée. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Les actionnaires peuvent voter par l'intermédiaire de formulaires de votes qui doivent être envoyés à la Société avant l'assemblée.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

**Art. 9.** Les quorums et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées générales des actionnaires de la Société dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Chaque Action Ordinaire et chaque Action Préférentielle donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit ou par télécopie une autre personne comme mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires sont prises à la majorité simple des votes exprimés, qui, pour éviter toute confusion, n'incluent pas l'abstention, ni le vote nul ou le vote blanc.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 10.** Les assemblées générales des actionnaires seront convoquées par le conseil d'administration ou le réviseur d'entreprises agréé, à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour, envoyé au moins huit jours avant l'assemblée à tout actionnaire à son adresse portée au registre des actionnaires et publié conformément à la loi. Elles peuvent l'être également sur demande d'actionnaires représentant 20% au moins du capital social de la Société. Les actionnaires représentant au moins 10% du capital social de la Société peuvent demander l'ajout d'un ou de plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Cette requête sera adressée par lettre recommandée au siège social de la Société au moins cinq (5) jours avant la date de l'assemblée.

Lorsque toutes les actions sont nominatives, les avis aux actionnaires ne peuvent être envoyés que par lettre recommandée.

Cependant, si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils affirment avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans avis de convocation préalable.

**Art. 11.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins lesquels n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixera leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus pour un terme qui n'excédera pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Les administrateurs en fonction pourront être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires avec ou sans motif.

Si une personne morale est nommée au poste d'administrateur de la Société, cette personne morale devra désigner un représentant permanent qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission, ou autrement, les administrateurs restants pourront se réunir et élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

**Art. 12.** Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui devra dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées générales des actionnaires. Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du conseil d'administration présidera les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence les actionnaires ou le conseil d'administration désigneront à la majorité simple un autre administrateur, et pour les assemblées générales des actionnaires, toute autre personne, pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées et réunions.

Le conseil d'administration, s'il y a lieu, nommera des directeurs ou autres fondés de pouvoir de la Société, dont un directeur général, des directeurs généraux-adjoints et tous autres directeurs et fondés de pouvoir dont les fonctions seront jugées nécessaires pour mener à bien les affaires de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le conseil d'administration. Les directeurs et fondés de pouvoir n'ont pas besoin d'être administrateurs ou actionnaires de la Société. Pour autant que les Statuts n'en décident pas autrement, les directeurs et fondés de pouvoir auront les pouvoirs et les charges qui leur sont attribués par le conseil d'administration.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. On pourra passer outre à cette convocation à la suite de l'assentiment, par écrit ou par fax, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire, de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télécopieur ou télex un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur pourra participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée. On considère comme présents à l'assemblée, les membres du conseil d'administration, qui y participe par le biais de conférence téléphonique.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés. Au cas où, lors d'une réunion du conseil, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président aura voix prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil d'administration sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

**Art. 13.** Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, l'administrateur qui aura assumé la présidence en son absence.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par le secrétaire ou par deux administrateurs.

**Art. 14.** Les administrateurs ne pourront agir que dans le cadre de réunions du conseil d'administration régulièrement convoquées, ou par confirmation écrite conformément à l'Article douze ci-dessus. Le conseil d'administration aura le pouvoir de déterminer la politique de la Société ainsi que le cours et la conduite de l'administration et des opérations de la Société.

Tous pouvoirs que la loi ou les présents Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires seront de la compétence du conseil d'administration. La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'Article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés, être confiées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres fondés de pouvoir, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement et qui seront désignés et révoqués par le conseil d'administration qui déterminera leurs pouvoirs. La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé. Dans l'hypothèse d'une telle délégation, le conseil d'administration a l'obligation de faire un rapport, chaque année à l'assemblée générale ordinaire, sur le salaire et les commissions accordés au délégué.

**Art. 15.** Aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans tel autre contrat ou transaction, ou par le fait qu'ils seraient administrateur, associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou firme.

L'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, directeur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relation d'affaires, ne sera pas par là même privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou pareilles affaires.

Au cas où un administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la Société aurait un intérêt opposé dans quelque affaire de la Société, cet administrateur, directeur ou fondé de pouvoir devra informer le conseil d'administration de son intérêt opposé et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt opposé de pareil administrateur, directeur ou fondé de pouvoir à la prochaine assemblée générale des actionnaires. Les termes "intérêt opposé", tels qu'ils sont utilisés à la phrase qui précède, ne s'appliqueront pas aux relations mentionnées aux deux paragraphes précédents ni aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec le dépositaire du Fonds ou de toute filiale du Fonds, ou encore en rapport avec toute autre société ou entité juridique que le conseil d'administration pourra déterminer.

La Société pourra indemniser tout administrateur, directeur ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité d'administrateur, de directeur ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour fraude, mauvaise foi, faute grave, acte illégal ou négligence; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef de l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir.

**Art. 16.** La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, ou par la signature individuelle de toute(s) autre(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature auront été spécialement délégués par le conseil d'administration.

**Art. 17.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaire(s) ou par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé lorsque cela est requis par la loi.

Les commissaires ou réviseur d'entreprises seront élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires et resteront en fonction jusqu'à leur réélection ou l'élection de leur successeur.

**Art. 18.** L'exercice social commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 19.** Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social tel qu'il est prévu à l'Article cinq des Statuts ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit.

Sous réserve des dispositions prévues à l'Article cinq des Statuts, l'assemblée générale des actionnaires décidera de l'usage à faire du solde du bénéfice net annuel et décidera de la répartition des dividendes quand elle le jugera conforme à l'objet et aux buts de la Société.

Les dividendes annoncés pourront être payés en toute monnaie choisie par le conseil d'administration et pourront être payés aux temps et lieux choisis par le conseil d'administration. Le conseil d'administration déterminera souverainement le taux de change applicable à l'échange des dividendes en la monnaie de paiement.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

**Art. 20.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires effectuant cette dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraînera pas la dissolution de la Société.

**Art. 21.** Les présents Statuts pourront être modifiés en temps et lieu qu'il appartiendra par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

**Art. 22.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés, ainsi qu'à la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2011.

111516

*Souscription et Libération*

Souscripteur	Actions	Nombre	Valeur nominale (EUR)	Prime d'émission (EUR)	Total libéré (EUR)
CapMan Plc	Ordinary Shares . . . . .	800	160	-	128.000
	Carried Interest Shares . . . . .	200	160	540	140.000
<b>Total:</b>					<b>268.000</b>

*Dépenses*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société à la suite de sa constitution s'élèvent à approximativement € 2.000,-.

*Constatation*

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'Article vingt-six de la loi modifiée du 10 août 1915 relative aux sociétés ont été observées.

*Résolutions de l'actionnaire unique*

La personne sus-indiquée représentant le capital souscrit en entier a immédiatement adopté les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs:

- Mme Salla Komulainen, Director, née à Helsingin mlk (Finlande) le 30 avril 1970, résidant au 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg;

- M. Benoni Dufour, Director, né à Oostend (Belgium) le 11 juillet 1957, résident au 15, Op der Sank, L-5713 Aspelt; and

- M. Serge Bijmens, Director, né à Wilrijk (Belgium) le 29 décembre 1964, résidant au 3, rue Munster, L-2610 Luxembourg.

*Deuxième résolution:*

L'assemblée a élu comme réviseur d'entreprises agréé:

PricewaterhouseCoopers ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg.

*Troisième résolution:*

La durée du mandat des administrateurs et du réviseur d'entreprises agréé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'année fiscale 2011.

*Quatrième résolution:*

Le siège social de la Société a été fixé au 5, rue Guillaume Kroll, L1882 Luxembourg, B.P. 2501, L-1025 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivie d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. Favier, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 septembre 2010. Relation: EAC/2010/11273. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

*Le Receveur (signé): A. Santioni.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 23 septembre 2010.

Référence de publication: 2010127161/572.

(100144734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

**GameStop Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 142.917.

Les comptes annuels aux pour l'année 2009 se terminant au 31 janvier 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010127716/10.

(100145598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

**GameStop Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 142.917.

Les comptes annuels aux pour l'année 2008 se terminant au 31 janvier 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010127717/10.

(100145599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

**HABI S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 26.594.

*Extrait des décisions prises par l'Assemblée Générale des actionnaires en date du 23 septembre 2010*

1) Fin du mandat d'administrateur de:

- M. Gérard BIRCHEN

- M. Hugo FROMENT

2) Nomination au conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015:

- M. Massimo RASCHELLA, administrateur de sociétés, né à Differdange (Grand-Duché de Luxembourg), le 16 avril 1978, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;

- M. Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour HABI S.A., société de gestion de patrimoine familial*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010127731/21.

(100145596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

**Mohawk Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 146.953.

*Extrait des résolutions de l'actionnaire unique de la société en date du 30 août 2010:*

- M.Scott Veldman a démissionné de sa fonction de gérant de classe A avec effet au 5 août 2010;

- M.John B. Mills a démissionné de sa fonction de gérant de classe B avec effet au 5 août 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2010127775/13.

(100145593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

**Holtanna S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 113.295.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010127733/10.

(100145591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

---

**Laumar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 41.988.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 23 Septembre 2010 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Sébastien Felici résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat.
- De coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Leonardo Mocchi, résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Société Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010127762/18.

(100145203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

---

**Mohawk Foreign Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.  
R.C.S. Luxembourg B 147.820.

*Extrait des résolutions de l'actionnaire unique de la société en date du 30 août 2010:*

- M.Scott Veldman a démissionné de sa fonction de gérant de classe A avec effet au 5 août 2010;
- M.John B. Mills a démissionné de sa fonction de gérant de classe B avec effet au 5 août 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010127776/13.

(100145594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

---

**Mohawk International (Europe) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.  
R.C.S. Luxembourg B 110.609.

*Extrait des résolutions de l'actionnaire unique de la société en date du 30 août 2010:*

- M.Scott R.Veldman a démissionné de sa fonction de gérant de classe A avec effet au 5 août 2010;
- M.John Broadhurst Mills a démissionné de sa fonction de gérant de classe B avec effet au 5 août 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010127777/13.

(100145586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

---

**Wolf-Moritz S.A., Société Anonyme,  
(anc. Sartable S.A.).**

Siège social: L-4260 Esch-sur-Alzette, 19, rue du Nord.  
R.C.S. Luxembourg B 101.080.

L'an deux mille dix, le neuf août.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Sartable S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-4260 Esch-sur-Alzette, 19, rue du Nord, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 101080, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 mai 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 792 du 3 août 2004,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1245 du 22 mai 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Edna RUDOWSKI, employée privée, demeurant à L-4260 Esch-sur-Alzette, 19, rue du Nord.

La Présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Robert WOLF, indépendant, demeurant à L-4260 Esch-sur-Alzette, 19, rue du Nord.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Changement du nom de la Société en "WOLF-MORITZ S.A.";

2. Modification de l'objet social afin de lui donner la teneur suivante:

"La Société a pour objet le commerce d'ameublement, literie, tissus d'ameublement, meubles, cuisines, objets de décoration, articles électroménagers et articles de cadeaux.

La Société pourra en outre effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social."

3. Refonte complète des statuts en vue de les mettre en conformité avec les dispositions actuelles de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales;

4. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

### Première résolution

L'assemblée décide, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> avril 2010:

- de changer la dénomination sociale en "WOLF-MORITZ S.A.";
- de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence pour lui la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 2); et
- de procéder à une refonte complète des statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions actuelles de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Lesdits STATUTS auront désormais la teneur suivante:

#### I. Nom, Durée, Objet, Siège social

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de "WOLF-MORITZ S.A." (la "Société"), régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

**Art. 2.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 3.** La Société a pour objet le commerce d'ameublement, literie, tissus d'ameublement, meubles, cuisines, objets de décoration, articles électroménagers et articles de cadeaux.

La Société pourra en outre effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

#### II. Capital social - Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,-EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,-EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### III. Assemblées générales des actionnaires décisions de l'actionnaire unique

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 4<sup>ème</sup> mardi du mois de mai à 11.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

### IV. Conseil d'administration

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

## V. Surveillance de la société

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

## VI. Exercice social - Bilan

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

## VII. Liquidation

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

## VIII. Modification des statuts

**Art. 18.** Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

## IX. Dispositions finales - Loi Applicable

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi."

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président ajourne l'assemblée.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à la somme de neuf cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Edna RUDOWSKI, Robert WOLF, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 16 août 2010, Relation: GRE/2010/2858. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Référence de publication: 2010127814/248.

(100145205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

---

### **Sutter International Group S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 85.518.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire du 21 avril 2010:*

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats du Conseil de Surveillance de Mme Luisella Moreschi, Monsieur Arturo Sutter et Madame Frédérique Vigneron jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 2016.

Luxembourg, le 06 août 2010.

Pour SUTTER INTERNATIONAL GROUP S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2010127838/13.

(100145187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

---

### **Abelton Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 121.731.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ABELTON INVEST S.A.  
Signatures  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2010127883/12.

(100144621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

---

**Akaccia Investments Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 22.831.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.

*Administrateur / Administrateur*

A.T.T.C. s.a. / A.T.T.C. s.a.

*Gérant / Gérant*

E. Patteet / J.P. Van Keymeulen

*Administrateur-délégué / Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2010127885/15.

(100144602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

---

**American Football Fédération Luxembourg, AFFL Association sans but lucratif, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1363 Howald, 22A, rue du Couvent.

R.C.S. Luxembourg F 7.310.

**1<sup>er</sup> Chapitre. Dénomination et Siège de l'association(fédération), but et objets**

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association est dénommée: American Football Fédération Luxembourg, AFFL

Association sans but lucratif

Son siège social est établi à 22A, rue du Couvent L-1363 Howald Luxembourg

Sa durée est illimitée. Cette association est régie par les présents statuts et par la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

**Art. 3.** L'association membre, ne devra pas avoir eu dans le passé des problèmes avec d'autres associations, ni d'exclusion ou refus de membre.

Au moins 40% des membres administratifs de la Fédération ne devront pas être membres actifs / non actifs d'un(e) club / association de football américain.

Le nombre de membres administratifs est fixé à un maximum de 9 personnes, sauf décision contraire du conseil administratif.

Référence de publication: 2010127886/20.

(100145052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

---

**Anaël S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 115.619.

*Rectificatif concernant le bilan 2007 déposé au RCS le 01/09/2008, réf. LO80130025.04*

Un rectificatif du bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010127887/11.

(100144627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

---

**Anaël S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 115.619.

—  
*Rectificatif concernant le bilan 2006 déposé au RCS le 01/09/2008, réf. LO80130024.05*

Un rectificatif du bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010127888/12.

(100144632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

**BFF Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.400,00.**Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 95.414.

—  
Suite à l'assemblée Générale des associés de la société BFF Investments S.à r.l. tenue en date du 20 août 2010 les décisions suivantes ont été prises:

Les mandats des gérants suivants sont renouvelés à compter du 25 août 2009 et ce, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015:

- La société Manacor (Luxembourg) S.A., immatriculée sous le numéro B 9098 au R.C.S. de Luxembourg et ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que Gérant de la Société
- Monsieur Jozef Pilch, né le 9 juin 1961 à Jaslo, Pologne, demeurant au 966, Hunger Drive, Suite 3B MD 20850 Rockville, Etats-Unis d'Amérique, en qualité de gérant de la Société

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BFF INVESTMENTS S.à r.l.  
Manacor (Luxembourg) S.A.  
Signatures  
Gérant

Référence de publication: 2010127890/21.

(100144556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

**BJ Services Company Canada S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 1.002.000,00.**Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.  
R.C.S. Luxembourg B 108.612.

—  
Lors de l'assemblée générale annuelle de l'associé unique qui s'est tenue en date du 8 septembre 2010, les mandats de

- M. John Geis;
- M. John Lohman;
- M. Marc Feider; et
- M. Tom Pate

ont été renouvelés pour une durée déterminée qui prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes clos au 31 décembre 2010.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE  
BJ Services Company Canada S.à r.l.  
Signature  
Un Mandataire

Référence de publication: 2010127892/20.

(100144970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

**BJ Services International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 605.391.800,00.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 76.063.

—  
Lors de l'assemblée générale annuelle de l'associé unique qui s'est tenue en date du 8 septembre 2010, les mandats de

- M. John Geis;
- M. John Lohman;
- M. Marc Feider; et
- M. Tom Pate

ont été renouvelés pour une durée déterminée qui prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes clos au 31 décembre 2010.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

BJ Services International S.à r.l.

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2010127893/20.

(100144966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

**Blue Lagoon Shipping S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 82.346.

## EXTRAIT

—  
La société MARE-LUX S.A., avec siège social au 4 place de Strasbourg, L-2565 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B62985, démissionne avec effet immédiat de son poste d'administrateur de la société.

Luxembourg, le 26.08.2010.

MARE-LUX S.A.

Robert MEHRPAHL

*Administrateur-Délégué*

Référence de publication: 2010127894/15.

(100144613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

**Cable & Wireless Global Businesses International Sàrl, Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 4.005.428.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 63.922.

## EXTRAIT

—  
Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue au siège social le 15 septembre 2010 que:

- Les mandats des gérants Stewart Kam-Cheong et David Rickett ont été reconduits pour une nouvelle période allant jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes de 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 17 septembre 2010.

*Pour la Société*

Signature

*Un gérant*

Référence de publication: 2010127898/18.

(100145023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

**Bluewax Invest S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 155.585.

---

**STATUTES**

In the year two thousand and ten, on the second day of September.

Before Us, Maître Paul BETTINGEN, notary, residing in Niederanven,

**THERE APPEARED:**

Travis Investment S.à r.l., a Luxembourg company, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register under number B152281, with its seat at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg,

here duly represented Robin Naudin ten Cate, with professional address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxy will be annexed to the present deed.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has drawn up the following articles of a joint stock (société anonyme) company which it intends to organize.

**Name - Registered offices - Duration - Object - Capital**

**Art. 1.** There is hereby established by the current owners of the shares created hereafter and among all those who may become partners in the future, a Société de gestion de Patrimoine Familial under the form of a joint stock company (société anonyme) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, the law of 11 May 2007 on the Société de gestion de Patrimoine Familial as well as by the present articles of incorporation.

The company may have one shareholder or several shareholders. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company.

The company shall assume the name of "Bluewax Invest S.A. SPF"

**Art. 2.** The registered office is in Luxembourg-City.

The company may establish branch offices, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the Municipality of the registered offices by a simple decision of the board of directors. If extraordinary events either political, economical or social that might create an obstacle to the normal activities at the registered offices or to easy communications of these offices with foreign countries should arise or be imminent, the registered offices may be transferred to another country till the complete cessation of these abnormal circumstances. This measure, however, shall not affect the nationality of the company, which will keep its Luxembourg nationality, notwithstanding the provisional transfer of its registered offices.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The sole object of the Company is the acquisition, the holding, the management and the realization of financial assets, within the meaning of the Law of 5 August 2005 on Financial Guarantee Contracts, as well as of cash monies and assets of any nature held in a bank account, excluding any commercial activity. Financial assets according to the Law of 5 August 2005 on Financial Guarantee Contracts consist in (a) any transferable securities including, in particular, shares and other titles equivalent to shares, shares of undertakings for collective investment, bonds and debentures and any other form of proof of debt, certificates of deposit, notes, and bills of exchange; (b) securities conferring the right to acquire shares, bonds and debentures and other stocks by way of subscription, purchase or exchange; (c) forward financial instruments and securities conferring the right to a settlement in cash (except payment instruments); including money market instrument; (d) any other title representing property rights, claims or transferable securities; (e) any underlying instrument (be they related to indexes, raw materials, precious metals, foodstuff, metals, commodities or other goods or risks); (f) any claim related to the items listed under (a) to (e) and any right concerning these items or related to them, whether these instruments are materialized or dematerialized, transferable by way of crediting on an account or by negotiation, bearer instruments or registered securities, endorsable or not, and irrespective of the applicable law. The Company may take any supervision measures, may carry out any transactions, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes but only under the condition that the Company does not involve itself in the management of its shareholdings companies, within the meaning of the SPF Law of 11 May 2007.

**Art. 5.** The subscribed share capital is set at EUR 100,000.- (one hundred thousand Euros) consisting of 1,000 (thousand) shares with a par value of EUR 100 (one hundred Euros) each.

The company's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The shares may only be held by Eligible Investors as defined by article 3 of the SPF Law. The shares may be freely transferred, but only if the shares are held by Eligible Investors as defined by article 3 of the SPF Law.

### Management - Supervision

**Art. 6.** For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only. Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least two new directors in addition to the then existing Sole Director. The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

If the post of a director elected by the General Meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally appoint a replacement. In this case, the next General Meeting will proceed to the final election.

When a legal person is appointed as a director of the Company, the legal entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the legal entity in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

**Art. 7.** The board of directors chooses among its members a chairman. In the case the chairman is unable to carry out his duties, he is replaced by the director designated to this effect by the board. Exceptionally, the first chairman shall be appointed by the constitutive general meeting.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions, if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that every director can represent only one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, cable, telex or fax, confirmed by letter.

Any director may participate in a meeting of the board by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the director's meetings.

**Art. 8.** All decisions by the board shall require an absolute majority. In case of an equality of votes, the chairman of the meeting does not carry the decision.

**Art. 9.** The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

The copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

**Art. 10.** Full and exclusive powers for the administration and management of the company are vested in the board of directors, which alone is competent to determine all matters not reserved for the General Meeting by law or by the present articles.

**Art. 11.** The board of directors may delegate the daily management to directors or to third persons who need not be shareholders of the company.

**Art. 12.** The company shall be bound towards third parties in all matters (i) by the joint signature of any two members of the board of directors, or (ii) by the sole signature of the managing director within the limits of the daily management or (iv) by the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the sole director, but only within the limits of such power.

Where the company has a sole director, the company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of the sole director.

**Art. 13.** The company is supervised by one or several statutory auditors, who are appointed by the General Meeting which fixes their number and their remuneration.

The duration of the term of office of an auditor is fixed by the General Meeting. It may not, however, exceed six years.

### General meeting

**Art. 14.** The General Meeting represents the whole body of the shareholders. It has the most extensive powers to decide on the affairs of the company. The convening notices are made in the form and delay prescribed by law.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis

and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

**Art. 15.** The annual General Meeting is held in the commune of the registered office at the place specified in the notice convening the meeting on the 26th of June at 11:00 o'clock and for the first time in 2011.

If such day is a holiday, the General Meeting will be held on the next following business day.

**Art. 16.** The directors or the auditors may convene an extraordinary General Meeting. It must be convened at the request of shareholders representing one fifth of the company's capital.

**Art. 17.** Each share entitles to the casting of one vote.

#### **Business year - Distribution of profits**

**Art. 18.** The business year begins on January 1<sup>st</sup> and ends on December 31<sup>st</sup>. The first business year begins today and ends on December 31<sup>st</sup> 2010

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal prescriptions.

It submits these documents with a report of the company's operations one month at least before the Statutory General Meeting to the statutory auditors.

**Art. 19.** After deduction of general expenses and all charges, the balance represents the net profit of the company. Five percent of this net profit shall be allocated to the legal reserve fund. Such deduction will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the share capital of the company.

The balance is at the disposal of the General Meeting.

Advances and dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The General Meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the reimbursement of the capital, without reducing the corporate capital.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** The company may be dissolved by a decision of the General Meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical bodies, appointed by the General Meeting which will specify their powers and remunerations.

#### **General dispositions**

**Art. 21.** As regards the matters which are not specified in the present articles, the parties refer and submit to the provisions of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended and the law of 11 May 2007 on the Société de gestion de Patrimoine Familial.

#### *Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions enumerated in article 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

#### *Expenses*

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately one thousand two hundred (EUR 1,200).

#### *Subscription*

The shares have been subscribed to as follows:

Travis Investment S.à r.l., prenamed . . . . .	<u>1,000 shares</u>
TOTAL: . . . . .	1,000 shares

The subscribed capital has been (entirely /EUR 100,000.-) paid up in cash. The result is that as of now the company has at its disposal the sum of one hundred thousand EURO (100,000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

#### *Extraordinary general meeting*

The Sole Shareholder, representing the whole of the subscribed capital, holding itself to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and passed the following resolutions.

- 1.- The company's address is fixed at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.
- 2.- The following have been elected as directors, their term of office expiring at the General Meeting of the year 2016:
  - a) Robin Naudin Ten Cate, Manager, with professional address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.
  - b) Ivo Hemelraad, Managing Director, with professional address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

c) Marjoleine van Oort, Manager, with professional address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

3.- The following has been appointed as statutory auditor, his term of office expiring at the General Meeting of the year 2016:

Kohnen & Associates S.à r.l., with registered office 62, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 114190.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, the said person signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mil dix, le deuxième jour de septembre.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

#### **A COMPARU:**

Travis Investment S.à r.l, société constituée sous la loi Luxembourgeoise et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B152281, avec siège social au 15, rue Edward Steichen, L - 2540 Luxembourg,

ici représentée Robin Naudin ten Cate, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera annexée au présent acte.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer

#### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé par les présentes par les propriétaires actuels des actions ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une Société de gestion de Patrimoine Familial sous la forme d'une société anonyme qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, la loi du 11 mai 2007 sur la Société de gestion de Patrimoine Familial, ainsi que par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la société n'a qu'un actionnaire unique, elle peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la société.

La société prend la dénomination de Bluewax Invest S.A. SPF.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles de droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte. Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres

titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable. D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'imisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi sur les SPF du 11 mai 2007 (« SPF »).

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à cent mille EUROS (100.000.-EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent EUROS (100 EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs avertis comme définit par l'article 3 de la Loi sur les SPF. Les actions sont librement cessibles sous réserve d'être détenues par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la Loi sur les SPF

### Administration - Surveillance

**Art. 6.** Tant que la société a un actionnaire unique, la société peut être administrée par un administrateur unique seulement.

Si la société a plus d'un actionnaire, elle sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins deux nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place. L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace. Exceptionnellement, le premier président sera désigné par l'assemblée générale.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du conseil d'administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du conseil d'administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du conseil d'administration est retransmise en direct et (iv) les membres du conseil d'administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du conseil d'administration par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion n'est pas prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

**Art. 12.** La société sera engagée, en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la société, ou (ii) par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon le cas, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Lorsque la société a un administrateur unique, elle est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### **Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Tout actionnaire de la société peut participer à l'assemblée générale par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'assemblée générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'assemblée générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'assemblée générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'assemblée générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 26 du mois de juin à 11 heures et pour la première fois en 2011.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2011.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

**Art. 19.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

### **Disposition générale**

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures le cas échéant ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la Société de gestion de Patrimoine Familial trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

### *Constatation*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

111533

*Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille deux cents EUROS (1.200 EUR).

*Souscription*

Les actions ont été souscrites comme suit:

Travis Investment S.à r.l. précitée . . . . .	1.000 actions
TOTAL: . . . . .	1.000 actions

Ces actions ont été libérées (intégralement) par des versements en espèces, de sorte que la somme de cent mille EUROS (100.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et immédiatement après la constitution de la société, l'actionnaire unique représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2016:
  - a) Robin Naudin ten Cate, administrateur, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.
  - b) Ivo Hemelraad, administrateur, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.
  - c) Marjoleine van Oort, administrateur, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2016:  
Kohnen & Associates S.à r.l., avec siège social au 62, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 114190.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, ladite personne a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Robin Naudin, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 08 septembre 2010. LAC / 2010/ 39119. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 septembre 2010.

Référence de publication: 2010127137/354.

(100145074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

---

**Carne Global Financial Services Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 370.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.596.

Les comptes au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

20 September 2010.

Tracey McDermott / Justin Egan

Director / Managing Director

Référence de publication: 2010127899/13.

(100144756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

---

**Diplomatic Finance Association International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 114.125.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.

*Administrateur / Administrateur*

Edward Patteet / J.P. Van Keymeulen

*Administrateur-délégué / Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2010127911/13.

(100144607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

**DIF Infrastructure II Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 141.831.

L'adresse de l'associé unique de la Société a changé:

- DIF Infrastructure II Cooperatief U.A. se situe désormais au Schiphol Boulevard 269, 8e étage, 1118 BH Schiphol,  
Pays-Bas

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIF INFRASTRUCTURE II LUXEMBOURG S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

*Gérant*

Référence de publication: 2010127912/16.

(100144562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

**Divad Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 121.788.

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIVAD INVESTISSEMENTS S.A.

Mohammed KARA / Jean-Marc HEITZ

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2010127914/12.

(100144748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

**Drinkyz S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 132.781.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010127915/10.

(100144770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

**Drinkyz S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 132.781.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010127916/10.

(100144774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

**Ellebasi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 114.456.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010127918/10.

(100144725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

**Ekabe International S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 97.724.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EKABE INTERNATIONAL SCA  
Représentée par son gérant EKABE S.A.  
Signature

Référence de publication: 2010127919/12.

(100144691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

**Emilou S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R.C.S. Luxembourg B 148.691.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010127920/10.

(100144636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

**Eternal Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R.C.S. Luxembourg B 94.485.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.  
Administrateur / Administrateur  
Edward Patteet / J.P. Van Keymeulen  
Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010127922/13.

(100144612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

**BBA Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 70.930.254,40.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 84.440.

In the year two thousand and ten, on the twenty-sixth day of August.

In front of Maître Francis Kessler, notary public established in the city of Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BBA International Investments S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and its principal place of business at 20 Balderton Street, London, W1K 6TL, United Kingdom, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 72.091 ("BIIIS"), here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of "BBA Luxembourg Investments S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 6 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 17 October 2001, published in the "Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations" ("Mémorial C") number 380 dated 8 March 2002 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 84.440 (the "Company").

The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed of Maître Blanche Moutrier, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, dated 27 March 2009, published in the Mémorial C number 810 dated 15 April 2009.

II.- That the 46,000 (forty-six thousand) shares without nominal value, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 36,812,054.40 (thirty-six million eight hundred twelve thousand fifty-four United States Dollars forty United States Dollars Cents) so as to raise it from its current amount of USD 34,118,200 (thirty-four million one hundred eighteen thousand two hundred United States Dollars) to USD 70,930,254.40 (seventy million nine hundred thirty thousand two hundred fifty-four United States Dollars forty United States Dollars Cents) by the issue of 49,632 (fortynine thousand six hundred thirty-two) shares, subject to the payment of a share premium of USD 1,163,360,116.60 (one billion one hundred sixty-three million three hundred sixty thousand one hundred sixteen United States Dollars and sixty United States Dollars Cents) out of which USD 3,681,205.44 (three million six hundred eighty-one thousand two hundred five United States Dollars forty-four United States Dollars Cents) shall be allocated to the legal reserve the whole to be fully paid up through a contribution in kind;

3. New composition of the shareholding of the Company;

4. Subsequent amendment of article 6. of the articles of association of the Company;

5. Termination on 7 September 2010 of the current financial year of the Company having started on 31 March 2010;

6. Amendment of the starting and the closing dates of the subsequent financial years of the Company to respectively 8 September and 7 September;

7. Subsequent amendment of article 23 and article 24, paragraph 1, of the articles of association of the Company relating to the financial year and the balance sheet of the Company; and

8. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the sole shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

*First resolution:*

It is resolved that the sole shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the sole shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been

put at the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

*Second resolution:*

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 36,812,054.40 (thirty-six million eight hundred twelve thousand fifty-four United States Dollars forty United States Dollars Cents) so as to raise it from its current amount of USD 34,118,200 (thirty-four million one hundred eighteen thousand two hundred United States Dollars) to USD 70,930,254.40 (seventy million nine hundred thirty thousand two hundred fifty-four United States Dollars forty United States Dollars Cents) by the issue of 49,632 (forty-nine thousand six hundred thirty-two) new shares (the "New Shares") subject to the payment of a global share premium of USD 1,163,360,116.60 (one billion one hundred sixty-three million three hundred sixty thousand one hundred sixteen United States Dollars and sixty United States Dollars Cents) (the "Share Premium") out of which USD 3,681,205.44 (three million six hundred eighty-one thousand two hundred five United States Dollars forty-four United States Dollars Cents) shall be allocated to the legal reserve (the "Share Capital Increase"), the whole to be fully paid up by the contribution of a receivable for a total amount of USD 1,200,172,171 (one billion two hundred million one hundred seventy-two thousand one hundred seventy-one United States Dollars) held by BIIS (the "Receivable").

*Third resolution:*

It is resolved to accept the payment by BIIS of the Share Capital Increase by the contribution in kind as described below.

*Intervention – Subscription – Payment*

Thereupon intervenes BIIS, here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of the proxy given under private seal.

BIIS declares to subscribe the New Shares. The issue of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium.

The capital increase has been fully paid up by BIIS through a contribution in kind, which is now at the disposal of the Company.

*Description of the contribution*

The contribution made by BIIS, in exchange for the Share Capital Increase is composed of the Receivable (the "Contribution").

*Valuation*

The net value of the Contribution amounts to USD 1,200,172,171 (one billion two hundred million one hundred seventy-two thousand one hundred seventy-one United States Dollars). Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of value dated 25 August 2010, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

*Evidence of the Contribution's existence*

A proof of the Contribution has been given to the Company.

*Managers' intervention*

Thereupon intervene:

- a) Mr. Serge Marx, with professional address at 31 rue d'Eich, L1461 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;
  - b) Mr. Victor Elvinger, with professional address at 31 rue d'Eich, L-1461 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;
- and
- c) Mr. Daniel Marcinik, with professional address at BBA Aviation, 201 S. Orange Ave., Suite 1425, Orlando, FL 32801, United States of America;

all here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prenamed, in accordance with the provisions of the statement of contribution value established on August 25<sup>th</sup>, 2010.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as manager of the Company by reason of the contribution in kind described above, they expressly agree with the description of the Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

*Fourth resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, BIIS holds all the 95,632 (ninety-five thousand six hundred thirty-two) shares without nominal value.

The notary acts that all the shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolutions to be taken below.

*Fifth resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend article 6. of the articles of association of the Company so as to read as follows:

“ **Art. 6. Capital.** The subscribed capital of the Company is fixed at USD 70,930,254.40 (seventy million nine hundred thirty thousand two hundred fifty-four United States Dollars forty United States Dollars Cents), represented by 95,632 (ninety-five thousand six hundred thirtytwo) shares without nominal value.”

*Sixth resolution:*

It is resolved to exceptionally terminate the current financial year of the Company having started 31 March 2010 as at 7 September 2010 instead of 30 March 2011.

*Seventh resolution:*

It is resolved to amend the opening and closing dates of the subsequent financial years of the Company to respectively 8 September and 7 September.

*Eighth resolution:*

Further to the resolutions above, it is resolved to amend article 23 and article 24, paragraph 1 of the Articles (the other paragraphs of article 24 remain unchanged) so that they shall now be read as follows:

“ **Art. 23. Financial year.** The financial year begins on 8 September and ends on 7 September.”

“ **Art. 24. Balance sheet.** Each year, on 7 September, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

(...)”

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about seven thousand euro (€ 7,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt-sixième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire public résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

BBA International Investments S.à r.l., une société constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 6 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et son principal établissement au 20 Balderton Street, Londres, W1K 6TL, Royaume Uni, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 72.091 («BIIS»), ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée «ne varietur» par la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante est l'associé unique de «BBA Luxembourg Investments S.à r.l.», une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social sis 6 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par un acte dressé par Maître Joseph Elvinger, notaire public résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 17 octobre 2001, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations («Mémorial C») numéro 380 daté du 8 mars 2002 et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 84.440 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié de Maître Blanche Moutrier, notaire public résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, daté du 27 mars 2009, publié au Mémorial C numéro 810 daté du 15 avril 2009.

II.- Que les 46.000 (quarante-six mille) parts sociales sans valeur nominale, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour desquels l'Associé unique reconnaît expressément avoir été dûment préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Augmentation du capital social de la Société par un montant de 36.812.054,40 USD (trente-six millions huit cent douze mille cinquante-quatre Dollars américains et quarante cents de Dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de 34.118.200 USD (trente-quatre millions cent dix-huit mille deux cent Dollars américains) à 70.930.254,40 USD (soixante-dix millions neuf cent trente mille deux cent cinquante-quatre Dollars américains et quarante cents de Dollars américains) par l'émission de 49.632 (quarante-neuf mille six cent trente-deux) parts sociales, soumis au paiement d'une prime d'émission de 1.163.360.116,60 USD (un milliard cent soixante-trois millions trois cent soixante mille cent seize Dollars américains et soixante cents de Dollars américains) duquel 3.681.205,44 USD (trois millions six cent quatre-vingt-un mille deux cent cinq Dollars américains et quarante-quatre cents de Dollars américains) seront alloués à la réserve légale, le tout devant être payé intégralement au moyen d'un apport en nature;
3. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;
4. Modification subséquente de l'article 6. des statuts de la Société;
5. Clôture au 7 septembre 2010 de l'exercice social en cours ayant commencé le 31 mars 2010;
6. Modification des dates de commencement et de clôture des exercices sociaux subséquents de la Société respectivement aux 8 septembre et 7 septembre;
7. Modification subséquente de l'article 23 et de l'article 24, paragraphe 1, des statuts de la Société concernant l'exercice social et le bilan de la Société; et
8. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'associé unique de la Société, les résolutions suivantes ont été adoptées:

*Première résolution:*

Il est décidé que l'associé unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée; l'associé unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'associé unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

*Deuxième résolution:*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société par un montant de 36.812.054,40 USD (trente-six millions huit cent douze mille cinquante-quatre Dollars américains et quarante cents de Dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de 34.118.200 USD (trente-quatre millions cent dix-huit mille deux cent Dollars américains) à 70.930.254,40 USD (soixante-dix millions neuf cent trente mille deux cent cinquante-quatre Dollars américains et quarante cents de Dollars américains) par l'émission de 49.632 (quarante-neuf mille six cent trente-deux) nouvelles parts sociales (les «Nouvelles Parts Sociales») soumis au paiement d'une prime globale d'émission de 1.163.360.116,60 USD (un milliard cent soixante-trois millions trois cent soixante mille cent seize Dollars américains et soixante cents de Dollars américains) (la «Prime d'Emission») duquel 3.681.205,44 USD (trois millions six cent quatrevingt-un mille deux cent cinq Dollars américains et quarante-quatre cents de Dollars américains) seront alloués à la réserve légale (l' «Augmentation de Capital Social»), le tout devant être intégralement payé par l'apport d'une créance pour un montant total de 1.200.172.171 USD (un milliard deux cent millions cent soixante-douze mille cent soixante-et-onze Dollars américains) détenue par BIIS (la «Créance»).

*Troisième résolution:*

Il est décidé d'accepter le paiement par BIIS de l'Augmentation de Capital Social par l'apport en nature tel que décrit ci-dessous.

*Intervention – Souscription – Paiement*

Intervient alors BIIS, ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, précitée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

BIIS déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales. L'émission des Nouvelles Parts Sociales est également soumise au paiement de la Prime d'Emission.

L'augmentation de capital a été entièrement payée par BIIS au moyen d'un apport en nature, qui est désormais à la disposition de la Société.

### Description de l'apport

L'apport effectué par BIIS, en échange de l'Augmentation de Capital Social est composé de la Créance (l' «Apport»).

### Evaluation

La valeur nette de l'Apport s'élève à 1.200.172.171 USD (un milliard deux cent millions cent soixante-douze mille cent soixante-et-onze Dollars américains). Cette évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration de valeur daté du 25 août 2010 qui restera annexée au présent acte pour être soumis avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

### Preuve de l'existence de l'Apport

Une preuve de l'Apport a été donnée à la Société.

### Intervention des gérants

Interviennent alors:

- a) M. Serge Marx, avec adresse professionnelle au 31 rue d'Eich, L1461 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- b) M. Victor Elvinger, avec adresse professionnelle au 31 rue d'Eich, L-1461 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- c) M. Daniel Marcinik, avec adresse professionnelle à BBA Aviation, 201 S. Orange Ave., Suite 1425, Orlando, FL 32801, Etats-Unis d'Amérique;

Tous ici représentés par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prénommé, en vertu des dispositions de la déclaration d'apport établie le 25 août 2010.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement tenus en tant que gérants de la Société en raison de l'apport en nature décrit ci-dessus, ils acceptent expressément la description de l'Apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

### Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, BIIS détient toutes les 95.632 (quatre-vingtquinze mille six cent trente-deux) parts sociales sans valeur nominale.

Le notaire acte que toutes les parts sociales, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur les résolutions à prendre ci-dessous.

### Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'Apport ayant été intégralement effectué, il est décidé de modifier l'article 6. des statuts de la Société afin de le lire comme suit:

« **Art. 6. Capital.** Le capital souscrit de la Société est fixé à 70.930.254,40 USD (soixante-dix millions neuf cent trente mille deux cent cinquante-quatre Dollars américains et quarante cents de Dollars américains), représenté par 95.632 (quatre-vingt-quinze mille six cent trente-deux) parts sociales sans valeur nominale.»

### Sixième résolution:

Il est décidé d'exceptionnellement terminer l'exercice social en cours ayant commencé le 31 mars 2010 au 7 septembre 2010 au lieu du 30 mars 2011.

### Septième résolution:

Il est décidé de modifier les dates de commencement et de clôture des exercices sociaux subséquents respectivement aux 8 septembre et 7 septembre.

### Huitième résolution:

Suite aux résolutions ci-dessus, il est décidé de modifier l'article 23 et l'article 24, paragraphe 1 des Statuts (les autres paragraphes de l'article 24 demeurent inchangés) de sorte qu'ils doivent désormais être lus comme suit:

« **Art. 23. Année sociale.** L'année sociale commence le 8 septembre et finit le 7 septembre de l'année suivante.»

« **Art. 24. Bilan.** Chaque année, le 7 septembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire des biens et dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

(...).»

### Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à environ sept mille euros (€ 7.000,-).

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Esch-sur-Alzette, au jour fixé au début de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 août 2010. Relation: EAC/2010/10401. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2010127144/275.

(100144905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

---

**Finanzgesellschaft für das Rheinlandgebiet AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 16.020.

---

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Stijn Curfs  
Mandataire

Référence de publication: 2010127923/12.

(100144684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

---

**Gea S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 94.062.

---

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 14 juillet 2010*

L'Assemblée accepte la démission en tant qu'administrateur de Madame Nathalie Mager, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L - 2180 Luxembourg.

L'Assemblée nomme en remplacement de l'administrateur démissionnaire Madame Helena Tonini-Di Vito, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L - 2180 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2014.

Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Pour extrait conforme  
Pour la Société  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2010127925/18.

(100145061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

---

**Garage Paul Lentz S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5887 Alzingen, 535, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 95.779.

---

EXTRAIT

Madame Marie-Thérèse-Olinger Binsfeld et Monsieur Yves Binsfeld ont démissionné avec effet au 17 Septembre 2010 de leurs fonctions d'administrateur de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010127926/14.

(100144600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

---

**Invest Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 113.977.

Le bilan au 31 Décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2010.

T.C.G. Gestion S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010127930/12.

(100144726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

---

**Invest Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 113.977.

Le bilan au 31 Décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2010.

T.C.G. Gestion S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010127931/12.

(100144728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

---

**LaSalle Japan Logistics (JPY) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 102.729.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010127934/10.

(100144689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

---

**Lion/Polaris Lux 3 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 154.902.

*Extrait des résolutions de l'actionnaire unique du 17 septembre 2010.*

En date du 17 septembre 2010 l'actionnaire unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Eric VANDERKERKEN, en tant que Commissaire aux comptes de la Société et ce avec effet immédiat.

- de nommer PricewaterhouseCoopers S.à r.l., ayant son siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.477 entant que Réviseur d'entreprise agréé de la Société et ce avec effet immédiat.

Leur mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 mars 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Richard Brekelmans

Mandataire

Référence de publication: 2010127935/19.

(100144810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

---

**Logana Immobilien S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 43.519.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010127936/10.

(100144589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

---

**Logana Immobilien S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 43.519.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010127937/10.

(100144592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

---

**Logana Immobilien S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 43.519.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010127938/10.

(100144595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

---

**C.L.T, Société en Commandite simple.**

**Capital social: EUR 85.000,00.**

Siège social: L-4051 Esch-sur-Alzette, 112, rue du Canal.

R.C.S. Luxembourg B 155.586.

—  
STATUTS

L'an deux mil dix, le quatorze septembre

Se sont réunis:

1) Monsieur ZESTER René Pierre né le 6 juin 1971 à Beaumont sur Oise demeurant 112 rue du Canal L-4051 ESCHSUR ALZETTE

2) Monsieur CALVIGNANELLO Fabrice, Laurent né le 20 février 1983 à ECHIROLLES (France) demeurant 260 route du Lac F-38660 TERRASSES

Les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis sous seing privé de dresser le contrat régissant une société à objet civile empruntant la forme d'une société en commandite simple qu'elles déclarent constituer et qu'elles ont arrêté comme suit:

**«I. Dénomination - Siège social - Durée - Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé entre Mr ZESTER René Pierre, en tant qu'Associé commandité (l'associé Commandité) et Monsieur CALVIGNANELLO Fabrice, Laurent en tant qu'associé commanditaires (les Commanditaires) et toutes les personnes ou entités pouvant devenir associés de la Société dans le futur, une société en commandite simple

prenant la dénomination de «C.L.T.», régie par le présent contrat et par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915, telle que modifiée (la Loi).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la SOCIETE est établi en la Commune de ESCH SUR ALZETTE

2.2. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit de la municipalité de Luxembourg par une décision du ou des Associé(s) Commandité(s). Il peut en outre être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions requises pour la modification des statuts.

2.3. Le(s) Associé(s) Commandité(s) ont le droit de créer des succursales ou autres bureaux au Grand-duché de Luxembourg et en France.

2.4. Lorsque le(s) Associé(s) Commandité(s) déterminent que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec le siège social, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle restera une société en commandite simple luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Durée.**

3.1. La SOCIETE est constituée pour une durée illimitée.

3.2. La SOCIETE ne prend pas fin par la démission, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs Associé(s) Commandité(s). 2010 21 00566

#### **Art. 4. Objet social.**

4.1. L'objet de la SOCIÉTÉ à pour objet tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, le transport par route, tant national qu'international pour le compte de tiers ou pour compte propre, toutes marchandises, biens, colis express et messagerie, utilisant des véhicules dont le tonnage est supérieur à trois virgule cinq tonnes MMTA (3,5T) et de manière générale, toutes opérations commerciales, financières, et immobilières se rapportant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en faciliter la réalisation, l'affrètement, la location de matériel roulant avec ou sans chauffeur.

4.2 La SOCIÉTÉ peut acquérir, transférer et gérer toute sorte d'immeuble dans tous pays ou louer.

4.3. La SOCIÉTÉ peut accomplir toutes opérations commerciales se rapportant à ses biens meubles ou immeubles, directement ou indirectement liées à son objet.

4.4. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

### **II. Capital social - Parts**

#### **Art. 5. Capital Social - Parts.**

5.1. Le capital souscrit de la SOCIÉTÉ est fixé à un montant de quatre-vingt cinq mille Euros représenté par mille parts (1000) Parts de quatre vingt cinq Euro (85-EUR) chacune, dont (500) cinq cent parts de quatre vingt cinq Euro (85-EUR) détenue par l'Associé Commandité, et (500) cinq cent part de de quatre vingt cinq Euro (85-EUR), détenues par les Commanditaires.

5.2. Toutes les Parts sont entièrement libérées.

#### **Art. 6. Transfert de Parts.**

6.1. Les Parts sont librement cessibles entre associés.

6.2. Les Parts sont cessibles à des non associés à condition que la cession ait été autorisée par tous les associés non vendeurs.

6.3. La cession de Parts ne sera opposable à la SOCIÉTÉ que suivant la notification ou acceptation par la SOCIÉTÉ de la cession ainsi que déterminé à l'article 1690 du code civil.

#### **Art. 7. Forme des Parts - Registre des associés.**

7.1. Les Parts sont nominatives.

7.2. Il sera tenu au siège social un registre des Parts dont tout associé qui le requiert pourra prendre connaissance.

### **III. Gérance - Représentation**

#### **Art. 8. Gérance.**

8.1. La SOCIÉTÉ est gérée par le(s) Associé(s) Commandité, responsable(s) personnellement indéfiniment et solidairement des engagements sociaux n'étant pas couverts par les actifs de la SOCIÉTÉ.

8.2. Le(s) Associé(s) Commandité(s) a/ont le pouvoir de mener et approuver tous actes et opérations nécessaires ou utiles à la réalisation des objets de la SOCIÉTÉ, y compris, pour autant que de besoin, la façon dont les résultats d'une entité affiliée sont affectés.

8.3. En cas de pluralité d'Associés Commandités, les décisions des Associés Commandités seront valablement prises à la majorité des Associés Commandités.

Le Gérant est Monsieur ZESTER René Pierre,

#### **Art. 9. Délégation de pouvoirs.**

9.1. Sous réserve de l'article 9.3. ci-dessous, le(s) Associé(s) Commandité(s) peut(vent) à tout moment nommer un ou plusieurs agent ad hoc en vue de l'accomplissement de tâches spécifiques. Le(s) Associé(s) Commandité(s) détermineront les pouvoirs et rémunération (le cas échéant) de ces agents, la durée de leur mandat et toute autre condition du mandat. Le(s) mandataire(s) ainsi nommé(s) est/sont révocable(s) ad nutum par décision de(s) Associé(s) Commandité(s).

9.2. La nomination de(s) mandataire(s) conformément à l'article 9.1. ci-dessus n'aura pas d'effet sur la responsabilité illimitée de(s) Associé(s) Commandité(s).

9.3. Le Commandité n'a aucune autorité ou pouvoir d'agir comme mandataire de la SOCIÉTÉ ou de(s) Associé(s) Commandité(s) de la SOCIÉTÉ

**Art. 10. Commissaire.** La SOCIÉTÉ peut nommer et y procédera dans les cas prévus par la loi un commissaire aux comptes. Le commissaire aux comptes sera nommé par l'assemblée générale des associe pour une durée ne pouvant excéder six années, renouvelable. Le commissaire aux comptes est révocable ad nutum par l'assemblée générale des associés.

**Art. 11. Représentation de la SOCIÉTÉ à l'égard des tiers.** La SOCIÉTÉ est engagée par la seule signature de son Associé Commandité ou, en cas de pluralité d'Associés Commandités, par la seule signature de l'un quelconque des Associés Commandités ou par la seule signature de toute personne à laquelle le pouvoir de signer pour la SOCIÉTÉ a été valablement conféré par les Associés(s) Commandité(s) conformément à l'article 9.1. du présent Contrat.

**Art. 12. Absence de rémunération du ou des Associés(s) Commandité(s).** Le mandat des Associés Commandités est un mandat non rémunéré, sauf décision de l'assemblée générale.

### **IV. Assemblées générales des associés**

#### **Art. 13. Pouvoirs et Droits de vote.**

13.1. Chaque Part donne droit à une voix aux assemblées générales des associés.

13.2. Chaque associé peut désigner toute personne ou entité comme son mandataire, par procuration donnée par lettre, télégramme, télex, télécopie ou e-mail pour le représenter à une assemblée générale des associés.

#### **Art. 14. Forme - Quorum - Majorité.**

14.1. Les associe se réunissent aussi souvent que nécessaire suivant convocation par l'Associé Commandité ou, en cas de pluralité d'Associés Commandités, tout Associé Commandité, la convocation étant faite au moins cinq jours à l'avance, au lieu indiqué dans la convocation.

14.2. Si tous les associe sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associe, il peut être renoncé aux formalités de convocation par écrit.

14.3. Sous réserve de l'article 14.5. du Contrat, les résolutions aux assemblées générales des associés seront valablement prises à la majorité des associés présents ou représentés à l'assemblée.

14.4. Nonobstant l'article 14.3. du Contrat, l'assemblée des associés ne délibérera valablement qu'à condition que l'Associé Commandité ou, en cas de pluralité d'Associés Commandités, chaque Associé Commandité est présent ou représenté.

14.5. Toute assemblée générale des associés convoquée pour modifier une disposition du présent Contrat ne délibérera valablement qu'à condition que la moitié des Parts soit présente ou représente et que l'agenda indique les modifications proposées à ce Contrat. Si le quorum de présence n'est pas satisfait, une seconde assemblée générale des associés peut être convoquée par lettre recommandée confirmée par accusé de réception démontrant la date de notification. La convocation reproduit l'agenda et indique la date et les résultats de la précédente assemblée générale des associés. La seconde assemblée délibérera valablement quel que soit le nombre de Parts représentées. Les résolutions sont valablement adoptées par les associés représentant les trois quarts des Parts existantes et par l'Associé Commandité ou, en cas de pluralité d'Associés Commandités, par chaque Associé Commandité.

14.6. Les décisions des associés peuvent être prises par résolution circulaire, dont le texte sera envoyé aux associés par écrit, en original ou télégramme, télex, télécopie ou e-mail. Les associés voteront en signant ladite résolution circulaire.

### **V. Année sociale - Comptes - Affectation des résultats**

**Art. 15. Assemblée générale annuelle.** L'assemblée générale annuelle des associés, chargée d'approuver les comptes annuels, sera tenue annuellement dans les six mois de la clôture de l'année sociale au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation de l'assemblée.

#### **Art. 16. Année sociale.**

16.1. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

16.2. Chaque année, le(s) Associé(s) Commandité(s) dresse(nt) un inventaire et prépare(nt) les comptes annuels.

**Art. 17. Affectation des résultats.**

17.1. Chaque associé de la SOCIETE a le droit de participer aux bénéfices de la société en proportion du nombre de Parts possédés.

17.2. L'affectation des résultats sera déterminée par l'assemblée générale annuelle des associe, sur proposition des Associés Commandité(s). A cette fin, l'Associé Commandité propose le montant de bénéfice à distribuer sous forme de dividende. Le montant de bénéfice non distribué sera affecté à la réserve disponible ou à d'autres formes de réserves suivant la décision de l'Assemblée Générale.

**VI. Dissolution - Liquidation****Art. 18. Dissolution - Liquidation.**

18.1. En cas de dissolution de la SOCIÉTÉ, pour quelque raison et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera effectuée par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs nommés par résolution des associées ou de l'assemblée générale des associe décidant d'une telle liquidation.

18.2. Cette assemblée générale des associés déterminera également les pouvoirs et rémunération du ou des liquidateur (s).

**Art. 19. Distribution du boni de liquidation.** Après paiement de toutes les dettes de la SOCIÉTÉ ou consignation de toutes sommes à cet effet, le boni de liquidation sera payé aux associe en proportion des parts détenues par chacun d'eux dans la SOCIÉTÉ

**VII. Dispositions générales**

**Art. 20. Application de la Loi.** Toutes matières non réglées par les présents Statuts seront réglées conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier conformément à la Loi.»

*Souscription et Libération*

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, déclarent souscrire aux mille (1.000,00) Parts émises par la SOCIÉTÉ de la manière suivante:

1. René Pierre ZESTER, prénommé, déclare souscrire cinq cent (500) Part et déclare les libérer par apport en numéraire de quarante deux mille cinq cent (42.500-EUR), affecté au compte capital de la SOCIÉTÉ,

2. CALVIGNANELLO Fabrice, Laurent, prénommé, déclare souscrire cinq cent (500) Part et déclare les libérer par apport en numéraire de quarante deux mille cinq cent (42.500-EUR), affecté au compte capital de la SOCIÉTÉ,

*Disposition transitoire*

Par dérogation de l'article 16.1 du présent Contrat, l'exercice social de la SOCIÉTÉ commence à la date du présent acte et se termine le trente et un décembre.

*Assemblée extraordinaire des associées*

Immédiatement après la constitution de la SOCIÉTÉ, les associées, représentant l'entièreté du capital souscrit de la SOCIÉTÉ, ont pris la résolution suivante:

*1 ère résolution*

Les associées décident d'établir le siège de la SOCIÉTÉ à L-4051 ESCH SUR ALZETTE 112 rue du Canal.

*2 ème résolution*

L'assemblée décide de nommer La Compagnie Générale Fiduciaire ayant sont siège 112 rue du Canal L-4051 ESCH SUR ALZETTE comme commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée qui se tiendra le 31 mai 2016 Et après lecture faite et interprétation donnée entre comparants, ceux-ci ont signé le présent acte sous seing privé.

Fait à Esch le 14 septembre 2010

ZESTER RENE PIERRE / CALVIGNANELLO Fabrice,  
Laurent.

Référence de publication: 2010127158/171.

(100145082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

**Loupus Magnus SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 150.203.

Mademoiselle LANGE Véronique, demeurant à 141, rue nationale F- 57 600 Forbach, fait savoir qu'elle a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes de la société LOUPUS MAGNUS SA, RC Luxembourg N°B 150 203, dont le siège social est au 53-55 rue de la Libération, L-3511 DUDELANGE avec effet au 20/08/2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 20/08/2010.

Melle Véronique LANGE.

Référence de publication: 2010127939/12.

(100144534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

**Raspberry Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 152.923.

1. Suite aux cessions de parts intervenues en date du 30 Août 2010 entre International Pyramide Holdings (Luxembourg) SA. et PNC Bank International, les 1,250,000 parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- PNC Bank International, établie à One PNC, Plaza, 249 Fifth Avenue, Pittsburgh, PA, 15222 United States of America, détient 1,250,000 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0.01.

2. Il résulte de la décision de l'associé unique tenue au siège social en date du 30 Août 2010 de la Société que l'associé a pris les décisions suivantes:

Election des nouveaux Gérants A pour une durée indéterminée à compter du 30 Août 2010

- Randall Craig King, ayant sa résidence professionnelle au One PNC Plaza, 249 Fifth Avenue, Pittsburgh, PA 15222, United States of America

- James Gerard Graham, ayant sa résidence professionnelle au One PNC Plaza, 249 Fifth Avenue, Pittsburgh, PA 15222, United States of America

Election du nouveau Gérant B pour une durée indéterminée à compter du 30 Août 2010

- Martinus C. J. Weijermans, ayant sa résidence professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

3. Démission du Gérant suivant:

Manacor (Luxembourg) S.A.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

*Domiciliation Agent*

Signatures

Référence de publication: 2010127982/26.

(100144576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

**Caberwood S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 111.665.

DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the seventeenth of September.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Valdivia LBO Fund Limited, a Limited Partnership organized under the laws of Great-Britain, having its registered office at 13-15, Victoria Road, Alexander House, GB-GY1 3ZD St. Peter Port, and registered with the Company Register of United Kingdom Companies House under number 37789, here represented by Mr Giovanni LA FORGIA, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on September 16<sup>th</sup>, 2010.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Said appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

- That the company Caberwood S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 12, rue Léon Thyès, L2636 Luxembourg (the "Company"), has been incorporated according to a deed received by Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, on October 28<sup>th</sup>, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 323 on February 14<sup>th</sup>, 2006 and entered in the Company Register at Luxembourg, section B, under number 111.665. The articles of association have not been amended since.

- That the share capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares with nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each, entirely paid in.

-That the Sole Shareholder has acquired the totality of shares of the Company.

- That Company's activities having ceased, the Sole Shareholder decides to proceed with the dissolution of the Company and to put it into liquidation.

- That the Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company and acting in this capacity requests the notary to act its declaration that all the liabilities of the Company have been paid and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore the liquidator declares that with respect to possible liabilities of the Company presently unknown, it irrevocably assumes to pay all such liabilities; that as a consequence of the above, all the liabilities of the company are paid.

- That the remaining net assets have been paid and or transferred to the Sole Shareholder.

- That full discharge is granted to the Company's Managers for the performance of their duties.

- That all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five years at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of the presents.

The document having been read in the language of the attorney in fact of the person appearing, acting in her hereabove capacity, known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française

L'an deux mille dix, le dix-sept septembre.

Pardevant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Valdivia LBO Fund Limited, une Limited Partnership régie par les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au 13-15, Victoria Road, Alexander House, GB-GY1 3ZD St. Peter Port et immatriculée auprès du Company Register of United Kingdom Companies House sous le numéro 37789, ici représentée par Monsieur Giovanni LA FORGIA, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 16 septembre 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante es qualité qu'elle agit et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la société dénommée Caberwood S.à r.l., avec siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 111.655 (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 323 du 14 février 2006. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

- Que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.-EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.-EUR) chacune, entièrement libérées.

- Que l'Associé Unique s'est rendu propriétaire de la totalité des parts sociales de la Société.

- Que les activités de la Société ayant cessé, l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation.

- Que l'Associé Unique, se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la dite Société est réglé.

- Que l'actif restant est réparti à l'Associé Unique.

- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs fonctions.

- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays à la mandataire de la partie comparante es qualité qu'elle agit, celle-ci signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. La Forgia et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 septembre 2010. LAC/2010/41041. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Référence de publication: 2010127159/94.

(100145054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

**New Deal Développement SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 134.529.

Par la présente, je vous notifie la démission, avec effet au 07/09/2010, des fonctions d'administrateur unique exercées par INFORMA Sarl, au sein de la société NEW DEAL DEVELOPPEMENT S.A. ayant son siège social à L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération, R.C.S. Luxembourg, n° B134 529.

Dudelange, le 07/09/2010.

INFORMA Sarl

Signature

Administrateur Unique

Référence de publication: 2010127951/14.

(100144540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

**Capital Messine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 152.488.

Im Jahre zweitausendzehn, den 30. August, um 15.45 Uhr,

vor dem unterzeichneten Notar Camille Mines, mit Amtswohnsitz in Capellen,

haben sich anlässlich einer außerordentlichen Generalversammlung (die Generalversammlung), die

1. Allianz Versicherungs -AG, eine Aktiengesellschaft deutschen Rechts, mit Gesellschaftssitz in D-80802 München, Königinstrasse 28, eingetragen im Handelsregister beim Amtsgericht München unter der Nummer HRB 75727 (die Allianz Versicherungs-AG),

2. Allianz Private Krankenversicherungs-AG, eine Aktiengesellschaft deutschen Rechts mit Gesellschaftssitz in D-81737 München, Fritz-Schaeffer-Strasse 9, eingetragen im Handelsregister beim Amtsgericht München unter der Nummer HRB 2212,

3. Allianz Pensionskasse AG, eine Aktiengesellschaft deutschen Rechts mit Gesellschaftssitz in D-70178 Stuttgart, Reinsburgstraße 19, eingetragen im Handelsregister beim Amtsgericht Stuttgart unter der Nummer HRB 23568, (nachstehend die Gesellschafter),

in ihrer Eigenschaft als Gesellschafter der Capital Messine S.à r.l., einer luxemburgischen Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit Gesellschaftssitz in L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxembourg unter der Sektion B Nummer 152.488 (die Gesellschaft), eingefunden,

alle vertreten durch Herrn Philippe Ney, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund von privatschriftlichen Vollmachten, ausgestellt in München, am 06. August 2010.

Die Vollmachten bleiben, nach ne varietur Paraphierung durch den Erschienenen und den Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Gesellschafter, namens handelnd wie eingangs erwähnt, haben den unterzeichneten Notar ersucht, nachstehende Erklärungen zu beurkunden:

I. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass die Gesellschafter in gegenwärtiger Generalversammlung zugegen oder rechtlich vertreten sind; demzufolge ist die Generalversammlung regelmäßig zusammengesetzt und kann gültig über alle Punkte der Tagesordnung beschließen. Die Anwesenheitsliste, nach ne varietur Unterzeichnung durch den unterzeichneten Notar und den Bevollmächtigten, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

II. Die Tagesordnung der Generalversammlung lautet wie folgt:

*Tagesordnung*

1. Einführung der Differenzierung zwischen A und B Geschäftsführern und demzufolge Abänderung von Artikel 11 der Satzung der Gesellschaft;

2. Rücktritt von Herrn Hero Dirk Albert Wentzel als Geschäftsführer der Gesellschaft; und

3. Berufung von Herrn Cornelis Bunschoten als Geschäftsführer B der Gesellschaft, Umberufung von Herrn Alain Jean Pierre Schaedgen zum Geschäftsführer A der Gesellschaft, sowie Umberufung von Herrn Johannes Christian Maria Zarnitz zum Geschäftsführer B der Gesellschaft.

Sodann treffen die Gesellschafter folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Die Gesellschafter beschließen, die Differenzierung zwischen A und B Geschäftsführern einzuführen und demzufolge Artikel elf der Satzung der Gesellschaft anzupassen.

Der Wortlaut des elften Artikels lautet demnach in seiner Deutschen und Englischen Fassung wie folgt:

" **Art. 11.** Die Gesellschaft wird durch die Geschäftsführer geleitet, die den Geschäftsführerrat bilden, bestehend aus Geschäftsführern A und Geschäftsführern B. Die Geschäftsführer brauchen nicht Gesellschafter zu sein. Die Geschäftsführer werden durch den einzigen Gesellschafter, bzw. die Generalversammlung der Gesellschafter, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapital besitzen, ernannt, widerrufen, und ersetzt (ohne dass es hierbei der Angabe von Gründen bedarf).

Der einzige Gesellschafter, bzw. die Generalversammlung der Gesellschafter ernennt die Geschäftsführer A und die Geschäftsführer B.

Die Geschäftsführer sind befugt, die Gesellschaft im weitesten Sinne zu leiten und alle Geschäfte vorzunehmen, welche nicht durch das Gesetz oder durch diese Satzung ausdrücklich der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind.

Um die Gesellschaft gegenüber Dritten zu vertreten und verpflichten, bedarf es (i) der gemeinsamen Unterschrift eines A Geschäftsführers mit einem A oder B Geschäftsführer, bzw. einem ad hoc Agenten gemäß Artikel 11 Absatz 6, (ii) der gemeinsam Unterschrift eines B Geschäftsführers mit einem A Geschäftsführer, bzw. einem ad hoc Agenten gemäß Artikel 11 Absatz 6.

Der Geschäftsführerrat kann inmitten seiner A Mitglieder einen Geschäftsführer-Vertreter bestimmen, der die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift verpflichten kann, vorausgesetzt, dass dieser Geschäftsführer-Vertreter im Rahmen der Befugnisse des Geschäftsführerrates handelt.

Der einzige Gesellschafter, bzw. die Gesellschafterversammlung oder der Geschäftsführerrat können ihre Befugnisse für spezifische Geschäftsbereiche oder Einzelgeschäfte einem oder mehreren ad hoc Agenten übertragen

Der einzige Gesellschafter, bzw. die Gesellschafterversammlung oder der Geschäftsführerrat werden die Befugnisse und das Gehalt (wenn es ein Gehalt gibt) der Agenten, die Dauer ihres Auftrages und jede relevante Bedingung ihres Mandats bestimmen.

Beschlüsse des Geschäftsführerrates müssen von je zwei Geschäftsführern angenommen werden, wobei die Zustimmung von mindestens einem Geschäftsführer A zwingend erforderlich ist.

Sitzungen des Geschäftsführerrates können nur im Großherzogtum Luxemburg stattfinden. Sitzungen, welche nicht im Großherzogtum Luxemburg stattfinden sind null und nichtig.

Jeder Geschäftsführer wird durch schriftliche Einberufung per Brief, Telefax, Telegramm, Telex oder E-Mail von jedem Geschäftsführerrat wenigstens 24 (vierundzwanzig) Stunden im Voraus informiert, außer in Dringlichkeitsfällen. Auf eine schriftliche Einberufung kann verzichtet werden, wenn alle Geschäftsführer anwesend oder vertreten sind und bestätigen, dass sie ordnungsgemäß über die Tagesordnung der Sitzung informiert wurden. Eine Einberufung ist nicht nötig für Sitzungen, für die sowohl der Sitzungstermin als auch der Sitzungsort in einem früheren Beschluss des Geschäftsführerrates festgelegt worden sind. Jeder Geschäftsführer kann einen anderen Geschäftsführer schriftlich per Brief, Telefax, Telegramm, Telex oder E-Mail zu seiner Vertretung bevollmächtigen. Die Geschäftsführer können auch per Telefon abstimmen, müssen dies jedoch schriftlich bestätigen. Beschlüsse können nur dann gefasst werden, wenn mindestens zwei Geschäftsführer anwesend oder vertreten sind, wobei die Anwesenheit oder Vertretung eines A Geschäftsführers zwingend erforderlich ist.

Ungeachtet der vorhergehenden Bestimmungen können Beschlüsse des Geschäftsführerrates auch per Umlaufbeschluss gefasst werden. Ein Umlaufbeschluss gilt dann als gefasst, wenn eines oder mehrere Dokumente, welche den Beschluss beinhalten, von allen Geschäftsführern unterschrieben wurden. Das Datum der letzten Unterschrift gilt als Datum des Beschlusses."

" **Art. 11.** The Company is managed by the managers, who constitute the board of managers, consisting of managers A and managers B. The managers need not to be shareholders. The managers are appointed, revoked and replaced (without the obligation to indicate the reasons) by the general shareholder meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The general shareholders' meeting appoints the managers A and the managers B.

The managers are authorized to lead the Company's business and all powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the managers.

To represent and to bind the Company towards third parties, either (i) the joint signature of an A manager together with an A manager or a B manager, respectively an ad hoc agent in the sense of article 11 paragraph 6, or (ii) the joint signature of a B manager together with an A manager, respectively an ad hoc agent in the sense of article 11 paragraph 6, is required.

The board of managers may elect among its A members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders' meeting or the board of managers may subdelegate their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The general shareholders' meeting or the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The resolutions of the board of managers shall be adopted by two managers, the adoption by at least one A manager being compulsory.

Meetings of the board of managers can take place only in the Grand Duchy of Luxembourg, every meeting taking place outside of the Grand Duchy of Luxembourg being null and void.

Each manager will be given written notices of any meeting of the board of managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their vote by telephone confirmed in writing. The board of managers can deliberate or act validly only if at least two of its members are present or represented at a meeting of the board of managers, the presence or representation of an A manager being compulsory.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such a circular resolution shall be the date of the last signature."

#### *Zweiter Beschluss*

Die Gesellschafter beschließen, den Rücktritt von Herrn Hero Dirk Albert Wentzel von seiner Funktion als Geschäftsführer der Gesellschaft mit Wirkung zum 30. August 2010 anzunehmen.

#### *Dritter Beschluss*

Die Gesellschafter beschließen, Herrn Cornelis Bunschoten, geboren am 11. Mai 1957 in Krommenie, Niederlande, mit beruflicher Anschrift in NL-1017 Amsterdam (Niederlande), 484, Keizersgracht, als Geschäftsführer B der Gesellschaft zu nominieren, dies mit sofortiger Wirkung und auf unbestimmte Zeit.

Nachfolgend zu der Einführung der Differenzierung zwischen A und B Geschäftsführern, beschließen die Gesellschafter, Herrn Alain Jean Pierre Schaedgen, Geschäftsführer der Gesellschaft, mit sofortiger Wirkung zum Geschäftsführer A umzuberufen, sowie Herrn Johannes Christian Maria Zarnitz, Geschäftsführer der Gesellschaft, mit sofortiger Wirkung zum Geschäftsführer B umzuberufen.

Die Zusammensetzung des Geschäftsführerrates sieht demnach wie folgt aus:

- Alain Jean Pierre Schaedgen: Geschäftsführer A;
- Cornelis Bunschoten: Geschäftsführer B;
- Johannes Christian Maria Zarnitz: Geschäftsführer B.

#### *Gebühren*

Die Gebühren, Ausgaben, Honorare und Kosten, welcher Art auch immer, die der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Urkunde entstehen, werden unter Vorbehalt sämtlicher Rechte auf ca. EUR 1.200,- geschätzt und fallen zu Lasten der Gesellschaft.

Da keine weiteren Punkte auf der Tagesordnung stehen und keine weiteren Ersuchen gestellt wurden, wurde die Generalversammlung um 16.00 Uhr geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem, hat die Erschienenene zusammen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. NEY, C. MINES

Enregistré à Capellen, le 31 août 2010. Relation: CAP/2010/3026. Reçu soixante-quinze 75,-€.

Le Receveur (signé): I. Neu.

Für gleichlautende Abschrift.

Capellen, den 16. September 2010.

Référence de publication: 2010127160/148.

(100145148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

---

**Pradera Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 77.910.

Par décision de l'associé unique en date du 15 juin 2010, il a été décidé de renouveler le mandat du Réviseur d'Entreprises de Deloitte S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg jusqu'à l'approbation des comptes de l'exercice 2010.

*Pour PRADERA MANAGEMENT S.à r.l.*

Société à Responsabilité Limitée

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Sophie Coccetta

Référence de publication: 2010127962/14.

(100144637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

---

**T9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J. F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 144.040.

Le bilan au 31 mars 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour T9 S.à r.l.*

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2010127637/13.

(100145122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

---

**Faldo Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 137.415.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 23 Septembre 2010 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Sébastien Felici résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, de sa fonction de Président et d'administrateur avec effet immédiat.

- De coopter comme nouveau Président et administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Leonardo Mocchi, résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

*Société Domiciliataire*

Signatures

Référence de publication: 2010127713/18.

(100145202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

---